

Les 80 ans
1945 2025

de la FDSEA et de la CGA de l'Ain

*Sans relâche, cultiver
l'unité professionnelle*



« Mémoire de nos campagnes »

Origines de « Mémoire de nos campagnes »

Du « Syndicat boutique » de Bourg à « Mémoire de nos campagnes »

Deux ans après la création du premier syndicat agricole de l'Ain, celui de Béligneux en 1887, le canton de Bourg-en-Bresse se dote du sien, le 10 avril 1889. Son premier président est un grand propriétaire foncier de Viriat, Auguste Grant de Vaux. C'est « un syndicat boutique » qui vend à ses adhérents et à bons prix des engrais, de la chaux lourde, du charbon, des semences de pomme de terre, du pétrole... Un an après sa création, le syndicat recense déjà 850 adhérents et celui de Coligny, puis de Bagé, veulent le rejoindre. En peu de temps, au grand désespoir des commerçants, le syndicat agricole de Bourg est devenu le plus rentable des services rendus aux paysans.

Une rivalité politico-religieuse

Très vite, le syndicat de Bourg étend ses activités de Coligny à Châtillon-sur-Chalaronne et de Bâgé-le-Châtel à Pont-d'Ain. Il couvre tout l'arrondissement de Bourg ce qui n'échappe pas à Pierre de Monicault, un grand propriétaire foncier, brillant agronome, maire de Versailleux, fervent catholique et l'un des principaux dirigeants de l'Union du Sud-Est. Il a des ambitions politiques et la présidence du puissant syndicat agricole de Bourg ne peut que l'aider dans une entreprise qui le fera élire député de l'Ain de 1919 à 1932. Pendant ce temps, son grand rival politique, Eugène Chanal, un avocat député puis sénateur radical de l'Ain, fonde depuis son fief de Nantua le Crédit Agricole de l'Ain et les mutuelles de l'Est Central, organisations concurrentes de celles de l'Union du Sud-Est à laquelle appartient Pierre de Monicault... Comme les autres, le vieux syndicat agricole de Bourg sera remplacé à la Libération par les nouveaux syndicats installés par la FDSEA. Tombé en désuétude, il sera transformé en association des anciens de l'Union du Sud-Est de l'Ain. Puis, en 2019, à l'initiative de Jean Merle, l'association prendra le nom de « Mémoire de nos campagnes ». Depuis 2023, elle est présidée par Marc Pariot.



Jean Merle, fondateur de Mémoires de nos campagnes



Marc Pariot, président de Mémoires de nos campagnes depuis 2023

Quand les syndicats étaient interdits en France !

Pour comprendre l'avènement de la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA) nationale en 1945, puis de la FNSEA en 1946, il faut remonter à la Révolution française de 1789.

Par la loi Le Chapelier⁽¹⁾ de juin 1791, les révolutionnaires, inquiets de voir réapparaître des organisations favorables à la monarchie, ont interdit toutes les corporations jusqu'aux mutuelles de secours souvent administrées par les confréries. Cette brutale condamnation des corps intermédiaires a détruit les usages et les coutumes des corps de métiers et a contribué à l'appauvrissement des savoir-faire artisanaux. Jean Jaurès qualifiera la loi Le Chapelier « de terrible erreur ». Il faudra attendre la loi de 1884 portant création des syndicats pour que la France se dote enfin de nouvelles organisations rassemblant les corporations de métiers.

La rue d'Athènes et le boulevard Saint-Germain s'affrontent

Au moment de l'avènement de la III^e République proclamée le 4 septembre 1870 par Léon Gambetta, deux grandes tendances politiques divisent l'agriculture. D'un côté, les partisans

de l'Ancien Régime, les grands propriétaires fonciers et une partie de l'Église. De l'autre côté, les Républicains souvent anticléricaux au nombre desquels figurent beaucoup de francs-maçons. Cette opposition politico-religieuse s'exprime en agriculture dans l'affrontement entre les partisans de la Société des Agriculteurs de France (SAF) et ceux de la Société Nationale d'Encouragement à l'Agriculture (SNEA). La première, la SAF, est fondée en 1867 par Édouard Drouyn de Lhuys⁽²⁾ et son siège est installé rue d'Athènes à Paris. La seconde, la SNEA, est créée en 1880 à l'initiative de Léon Gambetta et son siège est installé boulevard Saint-Germain. C'est la rive droite contre la rive gauche et les blancs de la rue d'Athènes contre les rouges du boulevard Saint-Germain. Chaque camp cherche à influencer de ses idées l'énorme bloc agricole qui, à la fin du XIX^e siècle, pèse en France les deux-tiers de la population active.



Édouard Drouyn de Lhuys de la rue d'Athènes



Léon Gambetta du boulevard Saint-Germain



Les deux adresses parisiennes ont longtemps incarné la rivalité politico-religieuse qui divisa l'agriculture française.

- (1) Isaac Le Chapelier est un breton président de l'Assemblée constituante. Il milita pour la transformation des biens de l'Église en biens nationaux mais s'opposa à la confiscation des siens. Il sera guillotiné le 22 avril 1794.
- (2) Édouard Drouyn de Lhuys, est un diplomate, député de l'Aisne aux sympathies royalistes. Lui succéderont, le marquis Élie de Dampierre, puis Melchior de Vogüé, un autre marquis.

Dans l'Ain, deux figures s'opposent...

L'Ain n'est pas épargné par cette rivalité et, dès le début du XX^e siècle, deux brillants personnages s'affrontent. L'un, Pierre de Monicault, adhère aux thèses de la rue d'Athènes ; l'autre, Eugène Chanal, à celles du boulevard Saint-Germain.

Pierre de Monicault (1869-1953) est un agronome, maire de Versailleux et député de l'Ain. C'est un esprit brillant membre de l'Union du Sud-Est et de la Société des Agriculteurs de France. Il veut moderniser l'agriculture et donne l'exemple en améliorant sa ferme dombiste, la draine et achète en 1914 un Mesmay, le premier tracteur introduit dans l'Ain.

Eugène Chanal (1868-1951), est lui un avocat de Nantua, député puis sénateur, il fut président du Conseil Général de l'Ain. Il fonde en 1907 la caisse du Crédit Agricole de l'Ain qu'il présidera durant 34 ans. Il est aussi le fondateur de la mutuelle de l'Est Central et appartient à la tendance radicale du boulevard Saint-Germain.

Deux fortes personnalités...

Les deux hommes s'affrontent à travers les différentes organisations agricoles qu'ils fondent ou contrôlent. Pierre de Monicault représente dans l'Ain la puissante Union du Sud-Est à l'origine du Crédit agricole du Sud-Est, mais aussi d'Agri-Sud-Est, la coopérative d'approvisionnement et

de Muta Sud-Est, l'assureur mutualiste. Eugène Chanal lui oppose les agences du Crédit Agricole de l'Ain, les mutuelles de l'Est Central, la coopérative céréalière devancière de Cérégrain et les coopératives d'approvisionnement, notamment celle du Bugey et du Pays de Gex. À la Libération, lassée de ces divisions, la jeune génération de responsables agricoles chercha à reconstruire dans l'unité de nouvelles organisations agricoles.

En 1995, la fin de la rivalité

Il faudra pourtant attendre encore 50 ans car cette dualité aux origines idéologiques et religieuses s'est peu à peu transformée en concurrence commerciale. Elle perdurera dans l'Ain jusqu'en 1995, date de la fusion des caisses du Crédit agricole de l'Ain et du Sud-Est pour former la Caisse Régionale Centre-Est. La naissance de Groupama Rhône-Alpes absorbera Muta Sud-Est et l'Est Central. De leurs côtés, les coopératives d'approvisionnement rivaux feront tour à tour face à des difficultés économiques qui précipiteront leur chute.



Pierre de Monicault, un proche de la rue d'Athènes



Eugène Chanal, un proche du boulevard Saint-Germain



Le Crédit Agricole de l'Ain et les Mutuelles de l'Est Central ont été fondés à Nantua par Eugène Chanal.

En 1886, Béligneux fonde le premier syndicat agricole de l'Ain

Le 21 mars 1884 la loi portant création des syndicats est votée ⁽¹⁾. Aussitôt la SAF installe partout en France des syndicats locaux. Dans notre région, le premier d'entre eux est créé le 31 août 1884 à Die, dans la Drôme, à l'initiative d'Anatole de Fontgalland. Dans l'Ain, il faut attendre 1886 pour que soit installé sous l'impulsion de Joseph Wies, un industriel textile Lyonnais, celui de Béligneux. Onze de ces syndicats locaux, proches de la rue d'Athènes, se réunissent à Lyon en 1888 pour créer l'Union du Sud-Est qui se donne pour premier président Gabriel de Saint-Victor. L'arrondissement de Bourg fonde son syndicat le 13 mars 1889 avec pour président, le vicomte Auguste Grant de Vaux, propriétaire du château des Greffets. Il fut le maire de Viriat de 1890 à 1901.



Maison du syndicat agricole de Béligneux, construite par ses adhérents

(1) C'est grâce à un sénateur du Doubs, Gustave Oudet, que l'agriculture sera, comme l'industrie et le commerce, autorisée à créer des syndicats.



Auguste Grant de Vaux, président du syndicat agricole de Bourg fondé en 1889,

En 2024, L'Ain agricole a fêté ses 80 ans !

En cette année 1944, treize journaux agricoles départementaux, dont l'Ain Agricole, furent créés dans une France encore occupée.

Chaque département est doté de son journal agricole et même parfois de plusieurs, car les rivalités d'avant-guerre ne sont pas éteintes en Rhône-Alpes et la presse est l'expression de cette dualité idéologique et religieuse qu'incarnent alors les catholiques de la rue d'Athènes et les radicaux du boulevard Saint-Germain.

En 1944, la presse agricole se réinvente

L'histoire de l'Ain agricole nous montre comment à la Libération la presse agricole s'est réinventée. Il existait dans l'Ain un bimensuel agricole, « L'Est Central » fondé à Nantua en 1930 par Eugène Chanal et ses amis responsables agricoles mutualistes proches des idées républicaines du boulevard Saint-Germain. Mais ce journal, bien que dirigé par des responsables agricoles favorables à la Résistance et souvent eux-mêmes résistants, continua de paraître sous l'Occupation allemande jusqu'en 1943.

Une situation qui lui valut d'être mis sous séquestre à la Libération par les nouvelles autorités, comme le fut le journal *L'Abeille du Bugey et du Pays de Gex* sur les presses duquel *L'Est Central* était imprimé à Nantua. *L'Est-Central* empêché de reparaitre est alors remplacé par *L'Ain agricole* et les responsables du premier, membres du Comité départemental d'action agricole issus de la Résistance, deviennent les dirigeants du second ! C'est ainsi que *L'Ain agricole* paraît pour la première fois le 16 novembre 1944 avec évidemment pour responsable professionnel Henri Durand et, pour rédacteur en chef, son fidèle collaborateur Marcel Royer.

Un outil fédérateur des organisations agricoles

C'est un bimensuel d'un feuillet recto verso grand format tiré à seulement 5500 exemplaires en raison des sévères restrictions alors appliquées au papier journal. Il faudra attendre 1947 pour que son tirage atteigne sa plénitude, 33000 exemplaires pour quatre à huit pages, et soit adressé à tous les agriculteurs du département. Véritable outil fédérateur des organisations agricoles du département, le journal est un facteur d'unité professionnelle et reste encore aujourd'hui l'organe d'information du Crédit agricole, des Mutuelles 1900, des coopératives, de la Chambre d'agriculture et de la FDSEA, laquelle en assure la direction depuis l'origine. L'Ain agricole a fêté ses 80 ans en novembre 2024. Il avait été créé deux mois seulement après la libération de Bourg le 4 septembre 1944.



En 1944, L'Ain agricole succèdera à l'Est Central fondé à Nantua en 1933.

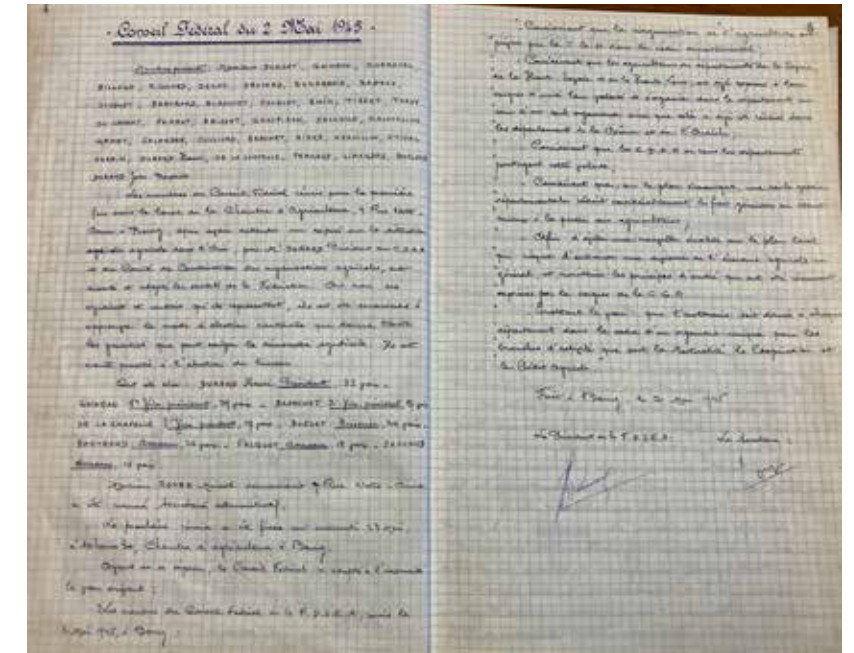
Création de la FDSEA, l'unité d'abord

Avant même la Libération de la France, le gouvernement provisoire d'Alger rétablissait la liberté des organisations agricoles dissoutes par le gouvernement de Vichy. Dans l'Ain, il revient au Comité Départemental d'Action Agricole (CDA) issu de la Résistance d'instaurer de nouveaux syndicats agricoles en lieu et place de ceux gérés par la Corporation paysanne installée par Vichy.

À la Libération, les responsables compromis sous l'Occupation sont écartés et le prestige du général de Gaulle impose une unité nationale qui rassemble les tendances politiques issues de la Résistance. C'est la première tâche du ministre Tanguy Prigent nommé ministre de l'Agriculture par le général de Gaulle dès septembre 1944. C'est lui, le jeune paysan breton, qui a fondé dans la clandestinité la Confédération Générale de l'Agriculture (CGA). Elle se veut unitaire et réunit toutes les organisations agricoles (syndicalisme, coopération, mutuelles et Crédit Agricole) pour mettre fin aux divisions dont souffrait l'agriculture française d'avant-guerre. Dans l'Ain, Henri Durand, agriculteur résistant de Sandrans, prend les choses en main. Il est entouré d'une équipe et Marcel Broyer, un instituteur de Saint-Trivier-sur-Moignans, en est l'animateur permanent.

La Corporation paysanne remplacée

Les dirigeants du CDA créent les nouveaux syndicats locaux. Sur 457 communes que compte alors l'Ain, 419 sont installés. Ils se réunissent le 15 avril 1945 dans leur chef-lieu de canton, pour élire les 36 délégués cantonaux qui composeront le Conseil Fédéral de la FDSEA de l'Ain. Celui-ci est convoqué le 2 mai 1945 pour élire son bureau. Sans surprise, Henri Durand est porté à la présidence de la FDSEA par 33 voix sur 36 votants. Marcel Royer est nommé secrétaire administratif.



Compte rendu de la création de la FDSEA de l'Ain le 2 mai 1945.

Premier bureau de la FDSEA de l'Ain élu le 2 mai 1945

Président	Henri Durand	Sandrans
1^{er} vice-président	René Goineau	Bagé-la-Ville
2^e vice-président	Jules Blanchet	Ambronay
3^e vice-président	Gabriel de La Chapelle	Pérouges
Trésorier	Raphaël Borget	Saint-André-sur-Vieux-Jonc
Assesseur	Étienne Bertrand	Parves
Assesseur	Léon Falquet	Charancin
Assesseur	Robert Jaccoud	Léaz

La CGA garante de l'unité professionnelle

Henri Durand, fraîchement élu président de la FDSEA et au nom du Comité de coordination des organisations agricoles de l'Ain qu'il préside aussi, convoque dès l'après-midi du 2 mai 1945, les dirigeants des organisations mutualistes du département pour fonder la CGA de l'Ain. La FDSEA, le Crédit agricole de l'Ain, les mutuelles fédérées par l'Est central, la Coopération laitière, céréalière et d'approvisionnement, les jeunes paysans, les techniciens de l'agriculture, les ouvriers agricoles et même les artisans ruraux composent cette CGA dont l'objet est d'encadrer dans l'unité les acteurs du développement de l'agriculture départementale.

La FDSEA impose sa suprématie

Le bureau de la CGA de l'Ain se donne Henri Durand comme président. Avec 18 représentants sur 35 sièges, la FDSEA est d'autant plus majoritaire que nombre des représentants des autres organisations viennent de ses rangs. Depuis l'origine, la CGA a pour première vocation de garantir l'unité entre toutes les organisations professionnelles agricoles du département. Jusqu'en 1946, la FNSEA et les FDSEA sont des sections syndicales de la CGA. Mais les dirigeants de la FNSEA veulent se détacher de la CGA nationale à laquelle il reproche sa trop grande proximité avec

les organisations mutualistes et coopératives du boulevard Saint-Germain. Dès sa fondation en 1946, la FNSEA s'imposera comme la seule représentante syndicale des agriculteurs ce qui conduira la CGA nationale à s'effacer. L'Ain a pourtant maintenu la sienne, ce qui est en France une exception. Elle joue toujours son rôle d'instance de concertation entre les organisations professionnelles de l'Ain⁽¹⁾. La régionalisation du Crédit, de la Coopération et de la Mutualité a eu cependant pour conséquence de la déposer en partie de son autorité restée elle départementale.



Carte d'adhérent de la CGA-FDSEA de l'Ain en 1945

Bureau fondateur de la CGA élu le 02 mai 1945

Fonctions	Noms Prénoms	Communes	Collèges
Président	Durand Henri fils	Sandrans	Exploitant
Vice-président	Blanchet Jules	Ambronay	Exploitant
Vice-président	De La Chapelle Gabriel	Pérouges	Exploitant
Vice-président	Jayr Benoît	Romans	Coopération
Trésorier	Nallet Cyrille	Bourg-en-Bresse	Technicien
Assesseur	Jacoud Robert	Léaz	Exploitant
Assesseur	Nallet Lucien	Saint-Denis-lès-Bourg	Crédit agricole
Assesseur	Gatheron Joseph	Grièges	Mutualité
Secrétaire administratif	Marcel Royer	Bourg-en-Bresse	



Médaille de la CGA qui évoque la modernisation de l'agriculture

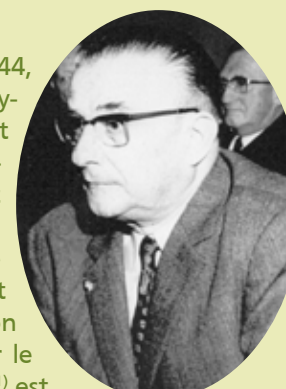
(1) En 1984, la CGA, présidée par Albert Thiévon, a œuvré pour que les adhérents de l'UDCA soient remboursés de leurs dettes.

Henri Durand fils et Marcel Royer, fondateurs du syndicalisme unitaire



Marcel Royer, premier directeur de la FDSEA et de la CGA de l'Ain. Ici en 1941 (photo transmise par la famille)

Les ordonnances du 26 juillet et 12 octobre 1944, signées du ministre de l'agriculture Tangy-Prigent, installent dans chaque département un Comité Départemental d'Action Agricole⁽¹⁾. Dans l'Ain, Henri Durand fils en est le président, Marcel Royer son secrétaire. Le Comité Départemental d'Action Agricole (CDA) est chargé d'organiser provisoirement l'agriculture pour remplacer la Corporation paysanne instaurée le 2 décembre 1940 par le gouvernement de Vichy. Dans l'Ain, ce comité⁽¹⁾ est présidé par Henri Durand agriculteur de Sandrans et son secrétariat est assuré par Marcel Royer, jurassien d'origine et instituteur à Saint-Trivier-sur-Moignans. Tous les deux se sont connus dans les rangs clandestins de la Résistance et ont contribué, depuis le printemps 1942, à son organisation en Dombes. Parachutages, ravitaillement des Maquis, embuscades, sabotages de voies ferrées, renseignements, accueil de réfractaires... sont leur quotidien. À la Libération, Marcel Royer est à sa demande détaché du ministère de l'Instruction publique pour rejoindre, « son ami, son frère de combat », Henri Durand et assurer à ses côtés la fondation des nouvelles organisations agricoles départementales. Il sera ainsi fondateur de l'Ain agricole en novembre 1944. Puis, en mai 1945, il est le directeur fondateur de la FDSEA de l'Ain et de la Confédération Générale de l'Agriculture de l'Ain (CGA) présidées par Henri Durand. Pendant six ans, Marcel Royer travaille à la reconstruction des organisations agricoles du département avant de réintégrer son ministère d'origine en 1950 et de redevenir enseignant.



Henri Durand, premier président de la FDSEA de l'Ain. Pierre Cormorèche lui succédera.



(1) Composition du CDA de l'Ain 1944 : Président, Henri Durand fils (Sandrans), vice-président, Jules Blanchet (Ambronay), secrétaire général, Henri Morandat (Polliat), membres, Léon Falquet (Charancin), Marcel Royer (Saint-Trivier-sur-Moignans)

Le marqueur de l'influence syndicale

Les élections à la Chambre d'Agriculture sont le marqueur de l'influence syndicale dans un département. Dans l'Ain, en dépit d'une lente mais réelle érosion, la FDSEA garde depuis 1952 le contrôle de la Chambre d'Agriculture.

Fondées en 1924, les chambres d'agriculture départementales sont supprimées le 4 mai 1943 et ne seront rétablies que le 17 novembre 1947 par le ministre de l'agriculture Pierre Pflimlin. Les premières élections de ces nouvelles chambres d'agriculture se déroulent le 3 février 1952 et, dans l'Ain, soutenu par la FDSEA, c'est Joseph Richer (Château Gaillard) qui est élu président. Cette légitimité issue des urnes sera confirmée par de nouvelles élections en février 1955.

En 1959, un conflit de générations

En 1959, apparaît dans l'Ain une première division professionnelle à la fois générationnelle et politique. Henri Durand tient la FDSEA comme la CGA et compte bien succéder à Joseph Richer. Mais c'est sans compter sur les ambitions d'une jeune garde formée et issue de la très active JAC (Jeunesse Agricole Catholique). Il revient à l'un de ses dirigeants, petit paysan de Saint-Étienne-du-Bois, catholique et résistant, André Laurent de contester à Henri Durand, le radical, le poste de président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain. André Laurent est élu avec le soutien tacite de la FDSEA et occupera le poste jusqu'en 1974, date à laquelle il devra le céder à Pierre Cormorèche. Depuis 1952, tous les présidents de la Chambre d'Agriculture de l'Ain sont issus des

rangs de la FDSEA. Certes, depuis 1983 cette suprématie s'érode même si les dernières élections de 2025 montrent dans l'Ain plus qu'ailleurs une résistance des listes FNSEA/JA. En effet, les résultats de ces élections de 2025 à l'échelle de Rhône-Alpes nous apprennent que dans l'Ain et la Loire les listes FDSEA associées aux JA sont celles qui perdent le moins d'influence. En revanche, elles doivent faire face à une forte poussée de la Coordination Rurale alors que dans l'Ain et la Loire la Confédération Paysanne recule.

En 2025, une fragmentation de l'opinion agricole

Longtemps, l'unité paysanne voulue depuis la Libération par les responsables agricoles a donné une prime aux listes proposées par la FDSEA et les JA. Désormais, à l'image de l'évolution de la société, nous assistons à une fragmentation de l'opinion agricole devenue, comme dans le pays, tri-partisane. Seul le système électoral proportionnel en vigueur permet de dégager une majorité au sein des compagnies consulaires. Nous sommes les témoins de la fin d'une époque où depuis 80 ans les agriculteurs lassés des divisions d'avant la Seconde Guerre mondiale avaient massivement soutenu « Le serment de l'unité paysanne » prononcé en 1946 par Eugène Forget, le premier président de la FNSEA.

Élections chambre d'agriculture de l'ain 1983-2025

	1983	1987	1995	2001	2007	2013	2019	2025
FDSEA-JA	76 %	69 %	63 %	53 %	42 %	54 %	52 %	46 %
Confédération Paysanne	12 %	31 %	24 %	33 %	17 %	–	33 %	26 %
FFA-Coordination Rurale	–	–	13 %	14 %	11 %	–	15 %	27 %
Autrement (*)	–	–	–	–	30 %	46 %	–	–
Modéf	12 %	–	–	–	–	–	–	–

(*) La liste « Autrement », conduite par Xavier Fromont (Confrançon), était en 2007 une liste dissidente de la FDSEA. En 2013, elle a rassemblé les opposants à la FDSEA.

Les présidents de la FDSEA de l'Ain depuis 1945



Henri Durand
1945-1962

Pierre Cormorèche
1962-1972



Jean-Marie Ronchet
1972-1975



Jean Merle
1975-1984



Albert Thiévon
1984-1993



Gilbert Limandas
1993-2005



Daniel Martin
2005-2011



Michel Joux
2011-2017



Adrien Bourlez
2017-2023



Jonathan Janichon
2023....

Mémoire de nos campagnes

Deux livres pour raconter un siècle d'histoire agricole dans l'Ain

Pour transmettre la mémoire de l'agriculture de l'Ain, l'association *Mémoire de nos campagnes* a publié deux ouvrages : *Un duel entre ciel et terre* en 2018, puis *Les semailles du progrès* en 2023.



Tome 1 « Un duel entre ciel et terre »,
couvre la période 1884-1945 :

Ce tome raconte l'adoption de la loi en 1884 portant création des syndicats et la longue rivalité politico-religieuse qui s'ensuivit. Dans l'Ain, cette dualité s'est traduite par la création de deux réseaux mutualistes opposés. D'un côté, les organisations mutualistes portées par l'Union du Sud-Est avec pour leader Pierre de Monicault (Versailleux) et, de l'autre, le Crédit Agricole de l'Ain et l'Est Central, organisations mutualistes fondées à Nantua à l'initiative du sénateur Eugène Chanal



Tome 2 « Les semailles du progrès »,
couvre la période 1945-2000 :

Ce tome évoque la modernisation de l'agriculture à la Libération. La jeune génération veut alors sortir le monde agricole de ses divisions et veut mettre l'agriculture sur les rails de la modernité. Elle fonde en 1945 la FDSEA de l'Ain. Les garçons et les filles de la Jeunesse Agricole Catholique définissent l'exploitation agricole familiale comme modèle. Les lois d'orientation de 1960-1962 et la Politique agricole commune soutiennent ce choix qui encadrent encore aujourd'hui notre agriculture.



Publication de l'association « Mémoire de nos campagnes » 4,
avenue du Champ de Foire 01000 Bourg-en-Bresse. Président :
Marc Pariot. Rédaction : Serge Berra. Mise en page : Cleyriane
éditions. Impression : Multitude Bourg-en-Bresse. Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2025.

